



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_12-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_3_12

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Validation des
cofinancements de la
Communauté de Communes
dans les actions 2024 des sites
ENS**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER rappelle les différentes actions sur les 4 sites ENS menées sur notre territoire et le nouveau mode de portage de ces actions à partir de 2024.

Il propose que la communauté de communes soit associée au montage du programme annuel des actions avec la structure porteuse et tous les partenaires et à cofinancer les actions dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle.

Le programme annuel d'actions sera présenté en séance du conseil communautaire pour une validation.

Pour 2024, le Président propose un co-financement maximum de 8 000 €.

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés, DEMANDE D'ETRE ASSOCIÉ au montage du programme annuel des actions ENS sur notre territoire, DE PARTICIPER annuellement au cofinancement des actions ENS, DIT que l'enveloppe financière est de 8 000 € maximum pour 2024, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_12-DE



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le